

25.10.2006 - 12:06 Uhr

Une étude de comparis.ch : le point de vue des assurés sur la LAMal

La Loi sur l'Assurance Maladie obtient de bonnes notes

La Loi sur l'Assurance Maladie (LAMal) est approuvée aujourd'hui par 76 % des assurés. Mais elle ne remporte leur approbation que s'ils n'ont pas conscience que les primes maladie ont augmenté de près de 80 % depuis l'entrée en vigueur de la loi en 1996. C'est ce que révèle une étude représentative du comparateur sur internet, comparis.ch. La LAMal obtient de bonnes notes, les assurés en apprécient les avantages. Jusqu'à présent par exemple, 35 % d'entre eux ont profité de la liberté d'affiliation pour changer de caisse.

Zurich (ots), le 25 octobre 2006 - Les assurés attribuent aujourd'hui de bonnes notes à la Loi sur l'Assurance Maladie (LAMal). Tout le contraire de ses pénibles débuts, il y a 12 ans, lorsqu'elle n'était passée que d'une courte majorité. C'est ce que montre une étude représentative du comparateur sur internet, comparis.ch. Pour cette étude, 1 207 personnes de Romandie, de Suisse italienne et alémanique ont été interrogées. C'est l'Institut Demoscope, mandaté par comparis.ch, qui a mené cette enquête téléphonique. Cette étude a principalement porté sur l'opinion des assurés face à la LAMal, leurs anticipations de l'évolution des primes et les comportements en matière de changement de caisse.

Liberté d'affiliation, obligation de s'assurer, catalogue unique de prestations ou encore subsides individuels - les caractéristiques de la LAMal - sont manifestement appréciées par les assurés qui lui attribuent une note globale moyenne de 5, sur une échelle calquée sur les notations scolaires où 6 est la meilleure note et 1 la plus mauvaise.

Majoritairement satisfaits du catalogue de prestations

C'est l'obligation de s'assurer qui obtient la meilleure note, avec une moyenne de 5,2, tandis que le catalogue unique de prestations se voit attribuer la note 5,1. Pour 57 % des assurés, le catalogue des prestations est adapté. 28 % des personnes interrogées pensent en revanche que le catalogue devrait rembourser plus de prestations tandis que 15 % pensent qu'il en rembourse trop.

Les subsides individuels obtiennent aussi une bonne note. Depuis l'entrée en vigueur de la LAMal, les assurés en situation économique modeste peuvent demander à bénéficier d'une réduction individuelle de leurs primes (RIP). Or, les assurés bénéficiant d'un subside donnent plus souvent une note entre "Bien" et "Très bien" que ceux qui ne reçoivent pas de subside. Le fait que tout le monde, jeune ou vieux, malade ou en bonne santé, doive être accepté à l'assurance de base est apprécié : la liberté d'affiliation remporte une note de 4,9.

Au cours des dix dernières années, 35 % des sondés ont profité de la liberté d'affiliation instaurée. Ces personnes ont changé de caisse au moins une fois. Dans la région genevoise, c'est même la moitié des personnes qui ont déjà changé de caisse. C'est nettement plus que dans les cantons de Berne (25 %), du Valais (14%) et de Saint Gall (13%). Les changements de caisse sont motivés par des raisons financières. Dans neuf cas sur dix, changer de caisse s'est avéré

rentable. Les principales raisons citées pour ne pas changer de caisse sont : "je suis satisfait de ma caisse actuelle" (70%) et "par commodité" (16%).

Changer de caisse ? Sûrement pas !

Comme les assurés sont très satisfaits de leur caisse, il n'est pas plus étonnant que ça que les sondés ne veuillent rien entreprendre pour économiser des primes l'an prochain. En effet, 90 % des personnes interrogées n'envisagent pas de changer de modèle ou de franchise. Pour les trois quarts, il n'est pas du tout question de changer de caisse pour l'an prochain. Seuls 5 % veulent quitter leur caisse. Ce sont les 30-39 ans qui sont les plus enclins à changer de caisse (8 %). Le pourcentage des personnes assurées chez une caisse parce qu'elle a des primes peu élevées a augmenté par rapport à l'année précédente (16 % en 2006 contre 12 % en 2005). Dans la région genevoise, 26 % citent le montant de primes comme critère de choix d'une caisse maladie.

Deux fois plus d'assurés ont la franchise maximale

Bien que la plupart des personnes interrogées ne voient pas d'urgence à faire quelque chose, la tendance au recul du nombre des assurés de base au modèle traditionnel persiste : en 2004 ils étaient 74 %, en 2005, 72 % et cette année 67 %. Les modèles d'assurance alternatifs sont visiblement plus prisés : 18 % des sondés ont indiqué être assurés dans un modèle médecin de famille, soit 4 % de plus qu'en 2005.

45 % des sondés avaient la franchise de base de 300 francs, soit 4 % de moins qu'en 2005. La franchise de 300 francs est sur-représentée chez les personnes ayant de faibles revenus. C'est en Valais que les assurés sont les plus nombreux à avoir la franchise de base (69 %) et dans le canton de Thurgovie qu'ils sont les moins nombreux (23 %). La proportion des personnes qui ont la franchise maximale de 2 500 francs a doublé en l'espace d'un an, passant de 5 à 10 %. Dans les cantons de Zurich et du Tessin, 15 % même ont opté pour la franchise maximale. Néanmoins aujourd'hui, seuls 28 % des sondés ont opté pour la franchise adaptée à leurs besoins, compte tenu de leur état de santé, tandis que plus de 70 % pourraient économiser sur leurs primes ou sur leurs propres dépenses en choisissant la bonne franchise.

Les primes vont à nouveau augmenter

Un tiers des assurés pensent que les primes vont recommencer à fortement monter dans l'avenir après la hausse modérée de cette année et 41 % penchent pour une légère augmentation. Seuls 11% croient que les primes ne vont pas bouger. Et 2 % sont optimistes et tablent sur une baisse des primes. La cause de la hausse modérée prévue pour 2007 constitue une énigme pour un tiers des sondés tandis que 14 % citent l'abaissement des réserves des caisses et 13 % une diminution des dépenses. comparis.ch part du principe que l'abaissement des réserves a absorbé au moins 2 % de hausse des primes pour 2007.*

L'approbation se mue en désapprobation

L'étude montre encore qu'une majorité de 76 % est favorablement disposée à la LAMal et apprécie ses avantages. Mais dès qu'on indique aux assurés que les primes ont augmenté de près de 80 % depuis 1996, le vent tourne : aujourd'hui, face à une telle perspective, 61 % rejettent la LAMal et seuls 39 % voteraient encore pour.

"Même si les assurés ont donné de bonnes notes à la LAMal, en fin de compte, c'est le porte-monnaie qui décide", explique Richard Eisler, P.D.G. de comparis.ch. Les assurés ont certes beaucoup de contreparties mais toutefois bien peu voient une corrélation directe entre les primes et les avantages de la LAMal. "Si du côté des politiciens, des autorités administratives et des caisses maladie il n'est question que d'explosion des coûts et de hausses continues des primes, il n'y a donc pas à s'étonner que les assurés connaissent à peine les qualités de la LAMal."

Pour de plus amples informations :

Richard Eisler, P.D.G.

Téléphone : 044 360 52 62

E-mail : media@comparis.ch

Internet : www.comparis.ch

Indication aux rédactions : L'étude complète peut être reçue sur demande au format PDF (en allemand). Une version abrégée est disponible en français. Adresser votre demande à media@comparis.ch.

* Cf. notre communiqué de presse du 28 septembre 2006 "L'abaissement de réserves absorbe au moins 2 % de hausse". Disponible sur : http://www.comparis.ch/comparis/press/communique.aspx?ID=PR_Comm_Communique_060928

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003671/100518187> abgerufen werden.